| S'il y a une faute d'orthographe, cela veut dire qu'on ne doit pas accepter | |
|--|---|
| l'identité remontée par l'INSI? ex : Lionnel au lieu de Lionel (toutes les autres | |
| informations identiques) | récupérer l'INS. |
| Bonjour, si j'ai bien compris on peut noter un nom utilisé choisi par l'usager | |
| même s'il est absent de sa pièce d'identité ou un document officile (acte | |
| mariage par ex). | Oui, c'est exact |
| | |
| Comment procéder lorsque l'usager utilise dans sa vie courante son 2ème ou 3ème prénom et pas le 1er indiqué sur sa pièce d'identité ? | doivent pas nécessairement figurer sur une pièce d'identité |
| Bonjour, comment faire quand nous constatons des divergences entre la PIFC et l'identité INS ? Cela peut bloquer les envois vers le DMP alors que nous avons bien vu une PIFC ? Merci. | |
| Si les appels INSi sont automatiques pour les identités validées il sera | |
| difficile de gérer les déqualifications. | |
| | Non, il s'agit du téléservice GIE Sesam Vital : |
| identité récupérée via le téléservice = via resid-esms (service sécu) ? | https://www.sesam-vitale.fr/insi |
| maiusquiles nour les prénems quesi 2 | De préférence, oui, l'utilisation des majuscules permet de proscrire les caractères diacritiques |
| majuscules pour les prénoms aussi ? | proscrite les caracteres diacritiques |
| Au vue de multiples discordances, nous nous sommes aperçus qu'il fallait comparer avec le NIR | Effectivement, c'est une bonne astuce pour s'assurer qu'il s'agit bien de la bonne identité. |
| Malheureusement c'est compliqué pour les enfants car ils n'ont pas le même NIR que les parents donc difficilement vérifiable si c'est bien la bonne identité ins | |
| Nous pouvons donc qualifier juste avec la vérification de la date de naissance -> pour les enfants | NON, il est nécessaire de vérifier les 5 traits stricts : nom et prénom(s) de naissance, date et lieu de naissance, sexe. |
| Pour les enfants, on est forcément sur de la saisie manuelle et non un appel de la carte vitale ? | Non, on peut faire un appel via la carte vitale du parent, mais il faut s'assurer de sélectionne le bon usager sur la carte vitale. |
| lorsque il manque un deuxième, voire troisième prénom sur l'INSi et que sur | Effectivement, on peut considérer qu'une différence dans le nombre de prénoms affichés ou dans l'ordre d'affichage des autres prénoms est une anomalie « mineure » qui ne doit pas empêcher la récupération de l'INS, sauf en présence d'une autre identité numérique dont les traits sont très proches (homonymie). La structure peut toutefois décider d'être |
| la CNI nous avons tous les prénoms, peut on qualifier ? | plus stricte en fonction de son organisation propre. |
| | plus stricte en fonction de son organisation propre. |

| Si discordance entre code INSEE de l'éditeur et le retour du téléservice on ne qualifie pas l'identité c'est bien cela? Je croyais que c'était la pièce d'identité qui faisait fois pour les traits stricts? | On ne peux pas qualifiier si l'écart n'est pas explicable (c'est-à-dire si les 2 codes ne correspondent pas à la même commune dont le code aurait évolué au cours du temps). Si la différence est explicable, on peut accepter la récupération de l'identité, le code renvoyé par le téléservice étant considéré comme prioritaire. Il faut toujours interroger l'usager pour savoir d'où vient l'écart (erreur sur la pièce d'identité ou sur le retour du téléservice) |
|---|---|
| lorsque INS est récupéré on ne peut pas le modifier c'est bien ça ? | Les traits récupérés via le téléservice vont venir "écraser" les champs de votre GAM. Effectivement, les traits récupérés ne sont pas modifiables. |
| avez vous un idée du taux d'identité qualifié au niveau national?Une moyenne? Merci par avance. | et plus de 90%. Je n'ai pas de moyenne nationale. |
| faut-il obligatoirement indiquer le nom d'usage dans notre base pastel qaund il est mentionné sur la carte d'identité? | Seule la saisie des traits strics est obigatoire. L'enregsitrement des traits complémentaires dépend des possibilités de votre logiciel |
| Lorsque le nom utilisé n'est pas le nom d'usage , a quel nom doit etre edité les etiquettes d'identification ? Merci | Le nom et le prénom utilisés seront utilisés pour s'adresser au patient, il est recommandé de les faire apparaître sur l'étiquette |
| Peut on utiliser la base insi lors des pré admissions ? | Tout à fait. On peut faire les deux étapes de vérification de l'identité et de récupération de l'identité de manière séparée dans le cycle d'admission du patient. |
| dans le cas d'une différence de nom de commune (manque DE dans Saint de la porte) coté INSEE, et sur pièce d'identité il y a bien le DE, peut-on la qualifier ? | |
| A l'inverse, si un tiret doit etre présent dans un prénom composé (acte de naissance, carte identité ok) mais tiret non présent à l'INSI, quelle conduite à tenir ? les patients trouvent la démarche de correction de leur identité INS | cessUrl?cle_url=1475975694BmwHZ1VZADwAbQhuBmhXd1F vAD1VdFY/AmlXal08XGYAO1NvAGFUMAAzAjU=) |
| compliquée et ne le feront pas, les établissements peuvent-ils faire remonter les cas pratiques qu'on rencontre pour faire évoluer peut-être le système ? (utilité de transmettre à nos éditeurs de GAM ?) | · |
| Nos usagers sont parfois très âgés et ne vont pas faire les démarches en ligne. Le bureau des admissions ne peut pas faire cette remontée d'anomalie? | |
| Certaines erreurs ne seront jamais corrigées au vu de l'âge ou de la situation du patient | |
| Pour l'erreur de nom ou de prénom qui est considéré comme une erreur majeure, que doit faire l'établissement du coup ? | |